

Les dépenses pour grandes routes et routes rurales se sont chiffrées par \$921,229,000 pendant l'année terminée le 31 mars 1964, soit 18.5 p. 100 de plus que l'année financière précédente. Les travaux d'aménagement ont augmenté de 19.5 p. 100 et les travaux d'entretien, de 8.1 p. 100.

## 2.—Frais d'aménagement et d'entretien et frais généraux des grandes routes, des routes rurales, des ponts et des bacs, par province, années terminées le 31 mars 1963 et 1964

Détail, province ou territoire	1963	1964	Détail, province ou territoire	1963	1964
	(milliers de dollars)			(milliers de dollars)	
<b>Aménagement</b> .....	<b>511,674</b>	<b>611,648</b>	<b>Administration et frais généraux<sup>1</sup></b>	<b>30,645</b>	<b>55,502</b>
Terre-Neuve.....	10,527	24,723	Terre-Neuve.....	578	577
Île-du-Prince-Édouard.....	6,145	6,070	Île-du-Prince-Édouard.....	76	84
Nouvelle-Écosse.....	15,885	16,237	Nouvelle-Écosse.....	1,605	1,671
Nouveau-Brunswick.....	17,102	20,574	Nouveau-Brunswick.....	1,398	1,066
Québec.....	110,507	165,818	Québec.....	5,492	6,515
Ontario.....	166,718	181,237	Ontario.....	13,074	35,006
Manitoba.....	25,218	25,237	Manitoba.....	2,428	3,466
Saskatchewan.....	30,159	33,075	Saskatchewan.....	903	1,858
Alberta.....	46,858	55,506	Alberta.....	875	846
Colombie-Britannique.....	76,242	78,675	Colombie-Britannique.....	3,717	3,910
Yukon et Terr. du Nord-Ouest.....	6,313	4,496	Yukon et Terr. du Nord-Ouest.....	299	303
<b>Entretien</b> .....	<b>235,113</b>	<b>254,079</b>	<b>Total</b> .....	<b>777,432</b>	<b>921,229</b>
Terre-Neuve.....	9,838	10,169			
Île-du-Prince-Édouard.....	2,818	2,880	<b>Répartition des dépenses</b>		
Nouvelle-Écosse.....	12,196	14,768	<b>Fédérales</b> .....	<b>71,848</b>	<b>82,251</b>
Nouveau-Brunswick.....	14,179	13,428	<b>Provinciales</b> .....	<b>632,146</b>	<b>744,627</b>
Québec.....	69,434	73,749	<b>Municipales</b> .....	<b>71,725</b>	<b>89,442</b>
Ontario.....	60,865	69,881	<b>Autres</b> .....	<b>1,713</b>	<b>4,909</b>
Manitoba.....	7,167	7,112			
Saskatchewan.....	13,902	12,840			
Alberta.....	20,769	22,215			
Colombie-Britannique.....	22,254	25,304			
Yukon et Terr. du Nord-Ouest.....	1,691	1,733			

<sup>1</sup> Y compris les frais d'administration fédéraux concernant la Route transcanadienne de \$201,000 en 1962-1963 et \$200,000 en 1963-1964.

**Programmes fédéraux-provinciaux d'aide à la construction routière.**—Le gouvernement fédéral et les provinces ont élaboré divers programmes visant l'entretien et la construction de routes. En 1965, on a confié au ministre des Transports le soin de coordonner ces programmes et de définir la ligne de conduite du gouvernement fédéral en matière d'aménagements routiers. Une fois les programmes de grande envergure établis, leur réalisation relève du ministère des Travaux publics.

*La Route transcanadienne.*—L'*Annuaire* de 1951 donne, pp. 660-663, un aperçu de l'accord fédéral-provincial initial sur la construction de la Route transcanadienne et renferme certains renseignements sur les caractéristiques et sur le parcours envisagé dans les provinces participantes. Les *Annuaire*s subséquents donnent des renseignements sur l'avancement des travaux de construction et sur les diverses modifications apportées à la loi.

En vertu de la loi, entrée en vigueur le 10 décembre 1949, des accords relatifs à la participation du gouvernement fédéral au coût de la construction sont intervenus avec chacune des provinces. On a établi les normes de construction et fixé la date à laquelle les travaux devraient être terminés. Après entente avec ses voisins quant aux points de jonction, chaque province devait faire connaître le parcours d'est en ouest le plus court et le plus pratique sur son propre territoire. L'exécution des tronçons compris dans les parcs nationaux devait incomber au gouvernement fédéral. Par la suite, la loi a été modifiée en vue d'augmenter la participation financière fédérale et de prolonger jusqu'au 31 décembre 1967 la période pendant laquelle des frais de construction peuvent être engagés en vertu de la loi.